

Projet de loi de finances : la nouvelle mouture du dispositif « Louer abordable »



© 2021 Les Echos Publishing

La nouvelle version du dispositif « Louer abordable » ouvrirait droit notamment à une réduction d'impôt de 15 % ou de 35 %, selon les cas, au lieu d'une déduction spécifique sur les revenus fonciers.

CFE 2021 : à payer pour le 15 décembre !

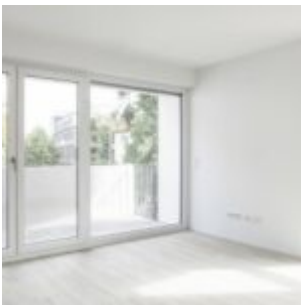


© 2021 Les Echos Publishing

Le solde de la cotisation foncière des entreprises (CFE) 2021 doit être versé au plus tard le 15 décembre prochain. Les

entreprises peuvent, dès à présent, consulter leur avis d'imposition dans leur espace professionnel sur le site www.impots.gouv.fr.

Vous avez un mois pour régler votre taxe sur les logements vacants !



© 2021 Les Echos Publishing

La date limite de paiement des taxes sur les logements vacants est fixée au 15 décembre 2021 (le 20 décembre 2021 en cas de paiement dématérialisé).

Des avancées sur l'imposition internationale des entreprises



© 2021 Les Echos Publishing

Récemment, l'imposition des entreprises a fait l'objet de deux grandes avancées au niveau international, avec la conclusion d'un accord permettant l'application d'un taux minimal d'imposition de 15 % et le remplacement des taxes GAFA nationales.

Réductions et crédits d'impôt : modifiez l'avance avant le 9 décembre 2021 !



© 2021 Les Echos Publishing

L'avance de réductions et crédits d'impôt qui sera versée en janvier 2022 peut être revue à la baisse, voire annulée, par les contribuables en se rendant dans leur espace « Particulier » du site internet www.impots.gouv.fr avant le 9 décembre 2021.

Taxe foncière : un nouvel outil pour détecter les piscines !



© 2021 Les Echos Publishing

À titre expérimental, l'administration fiscale peut désormais recourir aux prises de vue aériennes de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour détecter les piscines non déclarées au titre de la taxe foncière.

Déclaration « pays par pays » : à souscrire pour le 31 décembre 2021 !



© 2021 Les Echos Publishing

Les entreprises qui font partie d'un groupe international peuvent être dans l'obligation de procéder à un reporting fiscal avant la fin de l'année, en souscrivant une déclaration dite « pays par pays » au titre de leur exercice 2020.

Entrée en vigueur du crédit d'impôt sortie du glyphosate



© 2021 Les Echos Publishing

Le crédit d'impôt instauré en faveur des exploitants agricoles qui renoncent à utiliser du glyphosate entre officiellement en vigueur.

Des nouveautés pour les associations



© 2021 Les Echos Publishing

La récente loi confortant le respect des principes de la République introduit de nombreuses nouveautés intéressant les associations.

Renforcement du contrôle fiscal des associations bénéficiaires de dons



© 2021 Les Echos Publishing

Les associations bénéficiaires de dons sont soumises à une nouvelle obligation déclarative à l'égard du fisc et pourront bientôt faire l'objet d'un contrôle renforcé au titre de leurs reçus fiscaux.